



OBJECTIFS		Prise en compte de l'enjeu zones humides en conformité avec les exigences réglementaires. Maintien de la fonctionnalité des zones humides.
LIVRABLES		Cartographie des zones humides selon les critères établis par la réglementation (analyse phytosociologique et tests pédologiques).
MÉTHODES		> Sur l'ensemble du périmètre du document d'urbanisme Reprendre les éléments du SCoT lorsqu'ils sont disponibles (cf. Fiche «Cartographie des zones humides - SCoT»). Sinon : 1 Traduction en nomenclature «CORINE Biotope» des postes de la cartographie d'Occupation du sol, localisation des zones humides ou potentiellement humides sur le seul critère habitat (cf. arrêté 2008 - habitats « h » ou « p ») ; 2 Vérification sur le terrain ; 3 Analyse de la cartographie à l'échelle du bassin versant (anticipation du changement climatique) ; 4 Traduction pédagogique de la cartographie pour une appropriation par le grand public ; 5 Construction d'une formation pour la mise à disposition technique de la cartographie auprès des structures porteuses de documents de planification ; > Sur les zones à urbaniser 1 Identification de présence d'espèces indicatrices de zones humides (analyse phytosociologique) sur les zones à urbaniser ou pouvant subir une modification de zonage (ex. : de naturelle à agricole), en s'appuyant sur le volet «flore» des inventaires écologiques ; 2 Complément de l'inventaire « flore » par la réalisation de tests pédologiques ; 3 Localisation précise des zones humides et représentation cartographique ; développement d'une couche SIG spécifique + données brutes ; 4 Transmission des résultats à l'inventaire départemental des zones humides.
OUTILS SUPPORTS À EXPLOITER		• Bibliographie • Cartographies anciennes (via l'outil «Remonter le temps!» de l'IGN, ru, ruisseau...) • Inventaire des zones humides : https://sig.reseau-zones-humides.org/ • Analyse photos aériennes (cf. outil «Remonter le temps!» de l'IGN.) • Cartes pédologiques • Données issues des études d'impact (points GPS sondages pédologiques, ...) • Données ponctuelles (CATZH, Forum Marais atlantique, SAGEs, etc). • Données sources et résurgences
COMPÉTENCES À MOBILISER		• Cartographe / Géomaticien • Naturalistes (experts zones humides, phytosociologues / botanistes) • Pédologue • Experts locaux (porteurs de SAGE, associations environnementales, EPTB, monde agricole, etc.)
PÉRIMÈTRES CIBLES		• Sur les potentielles zones à urbaniser NIVEAU DE PRÉCISION • Au point GPS pour les espèces indicatrices et les habitats « h » et « p », identifiés au niveau du SCoT.
POINTS DE VIGILANCE		• Co-construction nécessaire pour appropriation de l'enjeu. • Formation pour prise en main de la cartographie.
EXEMPLES CHIFFRÉS		• Etude phytosociologique (compris dans les inventaires flore) : 100-150 k€ pour intercommunalité de 50 communes*. • Etudes pédologique : 100-150 k€ pour intercommunalité de 50 communes*.

*Données issues des travaux de co-construction des fiches techniques du GT "Planification et biodiversité" animé par l'ARB Occitanie de 2021 à 2023.